



Conditions générales de vente du Camping « Les Portes du Beaujolais » :

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type chalet, mobile-home implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

• Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car du 1er Mars au 31 Octobre.

> Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 12 h 00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12 h 00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend une installation et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août). Dans les forfaits, une ou deux personnes peuvent être incluses (voir les tarifs).

> Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, etc) font l'objet d'un coût journalier.

> A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

• Location d'hébergements :

> Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

> Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit hors juillet-août. En juillet-août, les hébergements sont loués pour une semaine du samedi au samedi selon disponibilités.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, gaz, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août).

Les locations sont disponibles à partir de 16 h 00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10 h 00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs. Son versement sera demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants. Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

> La valeur des objets manquants

> Un montant forfaitaire de 80 € pour des installations nettoyées de façon insuffisante.

> Un montant forfaitaire de 220€ pour couvrir les réparations éventuelles en cas de dégradation du fait de l'occupant.

> Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

• Règlement du séjour :

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'un acompte. Les frais de dossier sont de 15€ pour la réservation d'une location.

> Emplacements : le solde du séjour doit être réglé 21 jours avant la date d'arrivée.

> Locations : Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part

21 jours avant la date d'arrivée.

• Modifications de séjour :

Possibilité de modification sous réserve de disponibilité.

Arrivées retardées / départs anticipés :

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

• Promotions - Ventes de dernière minute :

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

• Annulation :

Dans le cas d'une annulation du fait du camping : les sommes versées seront remboursées sauf en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation du fait du client : celui-ci devra avertir par écrit le camping (fax, courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée.

• Barème d'annulation :

> Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué.

> Entre 21 et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est conservé et représente le règlement des frais d'annulation.

> Moins de 21 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

• Garantie annulation facultative :

Nous vous proposons une garantie annulation facultative qui prend en charge les frais cités ci-dessus jusqu'à 1 jour avant la date d'arrivée.

Moins de 24 heures avant, la totalité du séjour est exigible.

Le coût de l'assurance est de 4 € par nuit. et couvre tous les cas de figure sans justificatif.

• Garantie interruption de séjour facultative :

Nous vous proposons une assurance interruption de séjour qui fonctionne en cas de départ anticipé.

Le coût de l'assurance est de 10 €.

Elle permet de bénéficier d'un séjour de remplacement selon les conditions suivantes: un séjour de même formule, de même durée à prendre sur le même site dans les 13 mois qui suivent. La garantie prend effet à compter du lendemain de l'interruption.

• Règlements acceptés :

- carte bancaire (Visa-Mastercard-Maestro) à partir de 10€

- chèque bancaire français

- chèque vacances

- virement bancaire

- prise en charge Vacaf

• Règlement intérieur :

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping

